

DECISION

N° 11/2026

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

DECIDE

Article 1

Un local de 74 m² situé à l'ancienne annexe du groupe scolaire François REVERET au 1^{er} étage – partie de gauche – sis Place Claude WORMSER à AVERMES, loué à titre de bail professionnel à Madame GUERIN Laure, dirigeante de l'école de danse AVERMES DANSE pour une durée de 6 années reconductible une fois à compter du 1^{er} juillet 2026 pour se terminer le 30 juin 2032.

Article 2

Le bail est consenti et accepté pour un loyer mensuel de 321.58 euros TTC, la révision se fera en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. L'indice de base étant celui du dernier trimestre 2025

Article 3

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.



Le maire,

Jean-Luc ALBOUY